

SOMMAIRE

EMPRUNT FRANÇAIS. UNE CAUSE DE L'EMIGRATION. ECHOS DU JOUR. L'ŒUVRE DE LA COLONISATION. APPARITIONS EN IRLANDE. CONSEIL DE VILLE. SERVICE A THE. PORCELAINE. \$5.00. C.S. Shaw & Cie. 63 rue Sparks. Fonds de Secours de Hull. CHEMIN DE FER Q. M. O. ET O. AVIS. CHANGEMENT D'HEURE. A PARTIR DE LUNDI 3 MAI 1880.

EMPRUNT FRANÇAIS

Nous annonçons, hier, un événement financier gros d'importance. Le gouvernement de Québec a réussi à contracter un emprunt considérable à cinq pour cent sur le marché français. Seulement, il est fallu dire quatre millions au lieu de trois millions. Cet emprunt a été négocié par MM. Cohen et Joubert, banquiers de Paris. Le gouvernement a de plus le droit de prélever une somme additionnelle de deux millions d'ici à un an, aux mêmes conditions. C'est un résultat superbe.

Cet emprunt n'a pas été négocié sans difficultés. D'un côté, il fallait lutter contre le dénigrement du crédit provincial, auquel s'est prêtée depuis quelques mois la presse libérale de Québec d'une façon aussi systématique qu'anti-patriotique. On sait qu'elle prétendait que le gouvernement avait ruiné la province, qu'il avait épuisé toutes ses ressources, et qu'il ne pourrait pas même prélever \$200,000. D'un autre côté, il fallait lutter contre les agissements de certains courtiers canadiens, puis de certains banquiers anglais, qui voyaient d'un œil jaloux la province de Québec échapper à un monopole plus que séculaire pour recourir à l'argent français.

Le succès de cette importante négociation revient en bonnet partie à M. Wurtele, député d'Yamaska, qui a fait preuve en cette circonstance d'une habileté et d'un tact consommés. Non content d'avoir mené à bonne fin cette partie de sa mission, il a réussi à conclure des arrangements avec des capitalistes français pour l'établissement d'un crédit foncier qui aurait un capital de vingt-cinq millions de piastres dans la province de Québec. C'est là encore une affaire grosse d'importance et de bons résultats si l'on sait en tirer avantageusement parti.

La négociation de cet emprunt n'est évidemment que le point de départ de relations financières et commerciales plus importantes avec la France. Il appartenait à la province la plus française de la Confédération d'en prendre l'initiative, et nous félicitons le gouvernement Chapeau d'avoir réussi à accomplir une pareille idée qui nous dégage des entraves du monopole et, est propre à nous faire connaître avantageusement les grands marchés européens. Qui sait si le ministre fédéral ne croira pas désirable, l'un de ces jours, de tenter la même expérience et de constater s'il ne pourrait pas se procurer de l'argent plus avantageusement à Paris qu'à Londres?

Nous avons appris le résultat de cet emprunt avec une satisfaction toute particulière, car le Canada a maintes fois insisté sur l'importance d'attirer le capital français dans ce pays où il peut trouver des placements à la fois si sûrs et si avantageux. On pourra juger des opinions que nous avons fait valoir sur ce point par la reproduction d'un court passage d'un article très élaboré de notre estimable collaborateur, M. Paul Petit, en date du 24 décembre 1879:

"En ce moment la France regorge de capitaux pour lesquels elle cherche des placements au dehors. Nous la voyons entrer en négociations avec des petites colonies—pourquoi pas aussi avec nous qui, sans prétendre au premier rang de grande colonie, avons à offrir au moins autant d'avantages que nos rivaux à ceux qui nous préfont de l'argent. La province de Québec n'est pas pauvre, mais elle a besoin, comme toutes les autres pour se développer, de certains secours. Ces secours, elle a de quoi les payer.

"Dans notre confédération, les deux principales provinces, Ontario et Québec, sont, à peu de chose près, sur un pied d'égalité quant aux ressources naturelles. S'il y a une différence, nous croyons que c'est en faveur de Québec.

"Comme Ontario est peuplé d'Anglais, il va sans dire que ses capitaux viennent d'Angleterre. Québec étant français, il n'entre pas un sou de

coffre-fort anglais dans cette province, à moins que la compagnie qui fait l'emprunt n'ait à sa tête un ou plusieurs anglais—c'est-à-dire que, en tant que race française, nous ne recevons rien du Royaume Uni. C'est un système. C'est la conquête par l'argent après celle du sabre.

"Pour les jeunes pays, il n'existe que deux sources où ils puissent se procurer des capitaux, Paris et Londres. Hors de là, rien n'est possible. Or, puisque les Anglais du Canada peuvent compter sur les banquiers anglais, tâchons de nous procurer de l'argent français."

La province de Québec ne sera pas seule à se féliciter du succès de cet emprunt. Le pays tout entier s'associera à la satisfaction bien légitime qu'elle doit éprouver dans les circonstances actuelles, puisqu'elle a la preuve que son crédit est encore excellent, et qu'elle peut envisager l'avenir avec confiance, si elle est administrée d'une façon intelligente et économique. Dans tous les cas, nous avons la preuve que nous avons cessé d'être à la merci des banquiers anglais et que nous pourrions recourir en toute sûreté au marché français, si les conditions des premiers devaient trop onéreuses.

UNE CAUSE DE L'EMIGRATION

Le Courrier de Montréal dit qu'il a publié une annonce d'un M. Langrand demandant des bûcherons pour le Colorado, et qu'il regrette d'apprendre que ceux qui sont partis sur la foi des promesses de ce dernier ont été odieusement trompés. La lettre suivante qu'on lui communique a été écrite par l'une des victimes de cet aventurier.

"Colorado, 2 mai 1880. Je vous prie bien d'avoir la bonté, lorsque vous entendrez dire à quelqu'un qu'il a l'intention de venir ici, au Colorado, de lui défendre de venir, car si nous pouvons gagner notre passage par nous-mêmes, nous serons bien contents; si on y parvient, cela va nous prendre beaucoup de temps. Celui qui nous a engagé le vieux Langrand, nous a dit tout le contraire: je vous assure qu'il y en a beaucoup qui sont obligés de retourner à pied pour tâcher de gagner un peu d'argent ailleurs, car ici il n'y a pas moyen de vivre, et il y en a même qui croient pour ainsi dire de faire. Tâchez de faire publier cela partout à Montréal au plus vite afin que personne ne vienne."

Quant à nous, nous avons refusé systématiquement de publier des annonces de ce genre, bien qu'on nous en ait demandé d'en insérer en maintes circonstances. L'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis a pris malheureusement d'assez fortes proportions sans que les journaux canadiens la favorisent par des annonces alléchantes, mais trop peu pour la plupart du temps. Il serait à désirer que nous nous jurerions refusassent à l'avenir d'insérer pareilles annonces qui ont souvent des résultats désastreux pour nos compatriotes et nous enlèvent inutilement des bras dont nous avons un si grand besoin.

ECHOS DU JOUR

Le salaire du Recorder de Montréal a été fixé par la Corporation à \$2,500, soit une réduction de \$1,000.

M. A. Larue, dont l'élection a été annulée par la Cour Supérieure se propose d'en appeler à la Cour suprême.

Des chargements extraordinaires de foin passent par le port de Saint-Jean, P. Q., en route pour les Etats-Unis.

Nous regrettons de constater que les troubles ont recommencé à Québec. A quelque prix que ce soit, il faut mettre fin à un pareil état de choses qui est devenu intolérable.

On verra par le document que nous publions dans une autre colonne que le Souverain Pontife a bény d'une façon toute particulière l'œuvre importante de la colonisation dans le diocèse de Montréal.

Le capitaine Heigham vient de donner sa démission comme chef de la police de Québec. Il passe en Angleterre pour remplacer son père dans la police de la ville de Cork, Irlande.

Le conseil de ville de Montréal a nommé un comité pour étudier la proposition que la ville prenne à sa charge la dette du havre afin de faire disparaître les droits imposés sur les navires fréquentant le port de Montréal.

Monseigneur l'évêque de Saint-Hyacinthe partira samedi prochain pour sa tournée pastorale de l'année. Sa Grandeur est accompagnée de M. l'archidiacre Bernard, qui la précède de deux jours dans chaque paroisse, de M. l'abbé J. P. Dupuy, curé de Saint-Grégoire, du révérend Père Adam, dominicain, et de M. V. Thibaudier, accolite en qualité de cœrémoniaire.

Des préparatifs se font à l'île du Prince-Edouard pour expédier en Europe une grande quantité de bestiaux pendant la saison d'été.

Quand donc nos cultivateurs se mettront-ils activement à l'œuvre pour prendre leur part de ce commerce qui donne de si bons bénéfices?

En France, M. Camille Sée vient de présenter à la Chambre un projet de loi tendant à établir l'état civil de la femme. Le projet de loi fait une distinction entre les femmes mariées et les filles et part de ce principe que les femmes non mariées devraient avoir les mêmes droits que les hommes.

Encore un nouveau journal français aux Etats-Unis. Il a pour nom le Drapeau National, et est publié à Gen's Falls, N. Y., par MM. DeBouy et Lauthier. M. Léon Bosse dit Lyonnais en est l'administrateur. Il était tout récemment encore attaché à la rédaction de l'Événement. Le journal est bien fait, intéressant et franchement catholique. En politique il sera démocrate.

Le Quotidien dit que les projets de loi du gouvernement sont tous préparés et que la besogne législative se fera dans un temps aussi court que possible. Des mesures seront soumises, pour refondre les lois sur l'agriculture, sur les travaux publics, sur l'éducation, etc. Il n'y a rien de vrai dans la rumeur que la chambre s'ajournerait aussitôt après un vote de crédit.

On prête à M. Gambetta un mot qu'il n'est pas sans intérêt de recueillir. Quelqu'un lui exprimait les sentiments peu sympathiques que rencontraient en province les tendances anti-catholiques de la Chambre et du gouvernement, et ajoutait: "Poursuivre une religion, c'est toujours la folie." "Aussitôt, répartit M. Gambetta, ne voulons-nous pas persécuter les catholiques; nous vous en sommes seulement l'intimidateur." Cette mauvaise plaisanterie pourrait cocher chez M. Gambetta et à ses amis.

Un journal de New-York publie le compte-rendu d'une entrevue d'un journaliste avec lord Archibald Campbell, fils du duc d'Argyle et frère du marquis de Lorne. Lord Campbell ressemble quelque peu à son frère, le marquis. Il a toujours été grand amateur des voyages, contrairement à son frère; il n'aime pas la vie publique et n'a jamais voulu y entrer. Il est co propriétaire dans une banque. Autrefois il était intéressé dans le commerce des vins à Bordeaux et récemment dans celui des cotonnades à Liverpool. Ses manières sont affables et engageantes. Lord Campbell doit visiter Washington et Richmond, puis se rendre à Rideau Hall.

Le Every Saturday, publié à Détroit, Michigan, parle dans les termes les plus élogieux d'une cantatrice canadienne bien connue à Montréal, Mlle Joly. Un incident, généralement ignoré du public, en fournit l'occasion. Profitant de son passage à Détroit, Mlle Emma Abbott avait voulu l'entendre, et l'impression qu'elle en garda fut telle qu'elle ne crut pouvoir la marquer autrement que par un geste durable. A cette fin elle remit à la cantatrice sa photographie, sur le revers de laquelle elle écrivit les lignes suivantes:

"A ma bien chère amie, Mlle Joly. Avec les vœux les plus sincères que fait pour son succès, celle qui est pleine d'admiration pour la sympathie et la douceur de sa voix en même temps que pour le goût artistique de son chant. ENNA ALBOTT."

L'ŒUVRE DE LA COLONISATION

Extrait d'une circulaire de Mgr Edouard Charles Fabre, évêque de Montréal, au clergé de son diocèse, 5 avril 1880.

PROPAGATION DE LA FOI ET SOCIÉTÉ DE COLONISATION. Lorsque vous avez lu, dans ma dernière circulaire du 12 mars dernier, que toute œuvre était suspendue dans le diocèse pour arriver à sauver la position financière de l'Évêché, quelques-uns ont peut-être été sous l'impression qu'il s'agissait même des œuvres diocésaines; je m'empresse de vous dire que je n'aurais en vue que les œuvres étrangères à ce diocèse. Pour rien au monde je ne voudrais voir s'effacer les deux œuvres si importantes de la Propagation de la Foi et de la Colonisation.

Vous savez que la première nous est en quelque sorte nécessaire pour porter secours à plusieurs missions du diocèse, et que sans elle il y aurait souffrance dans plusieurs endroits pauvres et où les ressources font défaut pour soutenir les prêtres résidents. A tout prix, il faut que nous continuions à aider ces établissements qui commencent et qui ont d'autant plus droit à notre libéralité qu'ils ont à lutter contre des misères plus grandes.

Quand à la seconde œuvre, celle de la colonisation, j'y attache la plus grande importance, et je suis heureux de vous manifester encore une fois mes sympathies pour cette organisation. Il y a dans cette œuvre une pensée patriotique et religieuse, qui doit nous la rendre chère à tous; maintenir dans la foi de nos ancêtres et sur notre sol l'excédant de nos paroisses, et cela, en créant des établissements religieux au sein de nos forêts séculaires, dans ces vastes territoires, qui peuvent donner du pain à notre nationalité.

Depuis le jour de la première apparition, des miracles nombreux et de premier ordre ont été opérés à l'endroit de l'apparition. Ce sont des aveugles, des muets qui ont recouvré la vue, la parole; des estropiés qui ont retrouvé l'usage de leurs membres perdus. Plus de 200 miracles ont déjà été opérés par l'intervention de Notre-Dame de Knock. On évalue à plus de 12 mille les pèlerins qui sont allés à Knock, de tous les points du pays, à l'occasion de la fête de l'Annonciation qui est fête chômée en Irlande.

Notre Saint-Père le pape Léon XIII a bény l'œuvre de la Société de Colonisation, et pour encourager tous ceux qui y contribuent, il a bény voulu, à mon humble supplique, mettre les trésors de l'Eglise à la disposition des associés. Vous pouvez en juger par le décret suivant, dont je vous prie de faire connaître la teneur à tous vos paroissiens:

TRÈS SAINT-PÈRE, Edouard Charles, évêque de Montréal, Canada, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, expose humblement qu'une société appelée "Société de colonisation de Montréal," a été fondée pour construire des églises et en général pour procurer aux colons tous les moyens nécessaires à leur salut, il demande pour tous les membres de cette société la faculté de gagner les indulgences suivantes:

1. Une indulgence plénière aux conditions ordinaires le jour de l'Épiphanie, le jour de la fête de Saint-Isidore le Laboureur, le 15 mai, le jour de la Visitation de la T. S. Vierge, 2 juillet; 2. Une indulgence de 300 jours toutes les fois que les mêmes membres assisteront aux assemblées en faveur de l'œuvre; 3. Une indulgence de 300 jours toutes les fois qu'ils s'emploieront à propager l'œuvre.

D'une audience du Saint-Père du 23 novembre 1879. Notre Très Saint Seigneur Léon XIII, Pape par la Divine Providence, sur le rapport de son secrétaire d'Etat de Saint-Étienne de la Propagande, a ordonné de répondre ce qui suit à la supplique ci-dessus: 1. Il a daigné accorder en la forme accoutumée de l'Eglise, servatis, servandis, l'indulgence plénière demandée pour les jours de fête de l'Épiphanie, de Saint-Isidore le Laboureur, de la Visitation de la Très Sainte Vierge; 2. Il a pareillement accordé une indulgence partielle de deux cents jours à être gagnée par tous et chacun des associés chaque fois qu'ils assisteront aux assemblées en faveur de l'œuvre.

Donné à Rome, de la Propagande, le jour et an que dessus. Grats. L. J. S. IGNAZIO MARZOTTI, Secrétaire.

APPARITIONS EN IRLANDE

Presque tous les journaux d'Irlande et de Londres ont parlé d'apparitions miraculeuses à Knock, dans le comté de Mayo (Irlande) de pélerinages qui se sont mis en mouvement vers cette humble localité d'un pays si cruellement éprouvé, et de guérisons miraculeuses qui y auraient été obtenues par l'intercession de la sainte Vierge. L'univers a reçu avec correspondance d'Irlande qu'il donne sous les plus expresses réserves à ses lecteurs, qui seront, dit-il, bien aises d'avoir, sur un fait aussi important, le récit d'un homme d'autorité et de foi:

Monsieur le rédacteur, N'ayant encore rien lu dans votre journal au sujet des apparitions de la très sainte Vierge à Knock, je prends la liberté de vous en entretenir.

Ce n'est pas sans un dessein particulier de la bonté de Dieu que la catholique Irlande, si cruellement éprouvée, a été récemment favorisée de l'apparition de la Consolatrice des affligés. C'est dans l'Est surtout que le fleau a sévi plus rigoureusement, c'est l'Est aussi que la sainte Vierge a voulu honorer de sa visite. Elle a choisi pour cela, dans le comté de Mayo, l'un des plus pauvres de l'Irlande, le village de Knock, du diocèse de Tuam.

Le 21 août dernier, veille du jour de l'octave de l'Assomption, vers 7 heures et demie du soir, une brillante clarté apparut tout à coup à l'extérieur et tout près de l'église de ce village privilégié. Quelques uns des habitants les plus proches de l'église, apercevant cette lumière extraordinaire, appelèrent plusieurs autres de leurs voisins, et tous s'étant approchés, ils virent tout un côté extérieur de l'église couvert d'étoiles prodigieusement étincelantes. Au milieu de cette magnifique clarté ils virent un autel, et sur cet autel un agneau, et à côté de lui une croix. Tout près de l'autel et à côté, ils virent très distinctement la très sainte Vierge accompagnée de deux autres saints. Les pieds ne touchaient pas à terre, elle avait les mains étendues en suppliante et les yeux élevés vers le Ciel. Elle était vêtue de blanc et couronnée d'un brillant diadème.

L'apparition demeura ainsi visible depuis 7 heures et demie jusqu'à 10 heures du soir. Depuis cette nuit il y eut toujours plusieurs personnes venues des environs qui passaient la

nuit en prière dans l'église ou en dehors.

Le lundi au soir, veille de l'Épiphanie de cette année, plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvaient deux gendarmes (policemen) virent au même endroit à peu près la même apparition, qui demeura visible depuis une heure avant minuit jusqu'à deux heures après minuit.

Le 9 février dernier, l'apparition eut lieu de nouveau à la même place, et fut vue par plusieurs personnes le matin.

Depuis le jour de la première apparition, des miracles nombreux et de premier ordre ont été opérés à l'endroit de l'apparition. Ce sont des aveugles, des muets qui ont recouvré la vue, la parole; des estropiés qui ont retrouvé l'usage de leurs membres perdus. Plus de 200 miracles ont déjà été opérés par l'intervention de Notre-Dame de Knock. On évalue à plus de 12 mille les pèlerins qui sont allés à Knock, de tous les points du pays, à l'occasion de la fête de l'Annonciation qui est fête chômée en Irlande.

Notre Saint-Père le pape Léon XIII a bény l'œuvre de la Société de Colonisation, et pour encourager tous ceux qui y contribuent, il a bény voulu, à mon humble supplique, mettre les trésors de l'Eglise à la disposition des associés. Vous pouvez en juger par le décret suivant, dont je vous prie de faire connaître la teneur à tous vos paroissiens:

TRÈS SAINT-PÈRE, Edouard Charles, évêque de Montréal, Canada, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, expose humblement qu'une société appelée "Société de colonisation de Montréal," a été fondée pour construire des églises et en général pour procurer aux colons tous les moyens nécessaires à leur salut, il demande pour tous les membres de cette société la faculté de gagner les indulgences suivantes:

1. Une indulgence plénière aux conditions ordinaires le jour de l'Épiphanie, le jour de la fête de Saint-Isidore le Laboureur, le 15 mai, le jour de la Visitation de la T. S. Vierge, 2 juillet; 2. Une indulgence de 300 jours toutes les fois que les mêmes membres assisteront aux assemblées en faveur de l'œuvre; 3. Une indulgence de 300 jours toutes les fois qu'ils s'emploieront à propager l'œuvre.

D'une audience du Saint-Père du 23 novembre 1879. Notre Très Saint Seigneur Léon XIII, Pape par la Divine Providence, sur le rapport de son secrétaire d'Etat de Saint-Étienne de la Propagande, a ordonné de répondre ce qui suit à la supplique ci-dessus: 1. Il a daigné accorder en la forme accoutumée de l'Eglise, servatis, servandis, l'indulgence plénière demandée pour les jours de fête de l'Épiphanie, de Saint-Isidore le Laboureur, de la Visitation de la Très Sainte Vierge; 2. Il a pareillement accordé une indulgence partielle de deux cents jours à être gagnée par tous et chacun des associés chaque fois qu'ils assisteront aux assemblées en faveur de l'œuvre.

Donné à Rome, de la Propagande, le jour et an que dessus. Grats. L. J. S. IGNAZIO MARZOTTI, Secrétaire.

Monsieur le rédacteur, N'ayant encore rien lu dans votre journal au sujet des apparitions de la très sainte Vierge à Knock, je prends la liberté de vous en entretenir.

Ce n'est pas sans un dessein particulier de la bonté de Dieu que la catholique Irlande, si cruellement éprouvée, a été récemment favorisée de l'apparition de la Consolatrice des affligés. C'est dans l'Est surtout que le fleau a sévi plus rigoureusement, c'est l'Est aussi que la sainte Vierge a voulu honorer de sa visite. Elle a choisi pour cela, dans le comté de Mayo, l'un des plus pauvres de l'Irlande, le village de Knock, du diocèse de Tuam.

Le 21 août dernier, veille du jour de l'octave de l'Assomption, vers 7 heures et demie du soir, une brillante clarté apparut tout à coup à l'extérieur et tout près de l'église de ce village privilégié. Quelques uns des habitants les plus proches de l'église, apercevant cette lumière extraordinaire, appelèrent plusieurs autres de leurs voisins, et tous s'étant approchés, ils virent tout un côté extérieur de l'église couvert d'étoiles prodigieusement étincelantes. Au milieu de cette magnifique clarté ils virent un autel, et sur cet autel un agneau, et à côté de lui une croix. Tout près de l'autel et à côté, ils virent très distinctement la très sainte Vierge accompagnée de deux autres saints. Les pieds ne touchaient pas à terre, elle avait les mains étendues en suppliante et les yeux élevés vers le Ciel. Elle était vêtue de blanc et couronnée d'un brillant diadème.

L'apparition demeura ainsi visible depuis 7 heures et demie jusqu'à 10 heures du soir. Depuis cette nuit il y eut toujours plusieurs personnes venues des environs qui passaient la

Contre—Coleman, Harris, Starrs, Heney, Saint-Jean, Lauzon et Egleson—7.

Le maire vote en faveur de l'amendement de l'échevin Rocque qui est déclaré adopté. Et le conseil s'ajourne.

CHAPEAUX DE SOIE.

Les nouvelles modes de chapeaux pour les printemps sont prêtes. Ces chapeaux font bien, sont très légers et conviennent à presque toutes les figures.

R. J. DEVLIN

TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

DE

MARCHANDISES

Nouvelles et de Goût

CHEZ

O'DONERTY et Cie.

110 RUE SPARKS

En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

NOTRE ENTREPOT

Renferme l'assortiment le plus considérable et le plus complet de

Poêles de cuisine, Poêles doubles, Garnitures de poêles, Tuyaux, etc.

Ainsi qu'effets d'ameublement qui existe dans le Canada Central, et à bien

BON MARCHÉ!

H. Meadows et Cie

Dépot de Poêles de la "Capitale,"

525 - Rue Sussex - 525

(Ottawa, 13 mai, 1880.)

Clace! Clace!

Prise au-dessus des Chaudières

SAISON DE 1880

Du 1er Mai au 1er Octobre

10 lbs. tous les jours, CINQ MOIS, \$4 00  
10 " " QUATRE " 3 50  
10 " " TROIS " 3 00  
10 " " DEUX " 2 25  
10 " " UN " 1 50

Deux livraisons le samedi. Pour double quantité, ajoutez cinquante pour cent aux prix ci-dessus.

Tarif spécial pour des plus fortes commandes.

Ceux qui ont souci de leur santé feront bien de remarquer la qualité de notre glace, et se rappeler que nous la prenons au-dessus des chutes de la Chaudière, dans la baie qui fournit l'approvisionnement d'eau de la ville.

Nous ne permettons pas à nos employés de vendre de la glace; ils sont tenus d'être polis et actifs dans l'accomplissement de leurs devoirs. On recevra avec reconnaissance toute information relative à quelque négligence de la part de nos employés.

L. A. SENECAI, Surintendant-général.

11 mai, 1880.

Chemin de fer Q. M. O. & O

AVIS

Le 2 et après le 3 MAI, 1880, les trains locaux entre Hull et Aylmer voyageront comme suit:

Partira de Hull à 10 hrs. a.m., 12.50 p.m., 5.30 p.m., et 9.40 p.m.  
Partira d'Aylmer à 7.45 hrs. a.m., 11 a.m., 4.30 p.m., et 9.00 p.m.

Correspondant avec les trains de et pour Montréal.

L. A. SENECAI, Surintendant-général.

Chemin de fer Q. M. O. et O

CHANGEMENT D'HEURE

A partir de LUNDI 3 MAI 1880!

Les trains partiront aux heures suivantes:

Train de Train la maille Express  
D'Hochelega pour Hull... 8.30 a.m., 5.15 p.m.  
Arrivant à Hull... 12.40 p.m., 9.25 p.m.  
De Hull pour Hochelega... 8.30 a.m., 5.05 p.m.  
Arrivant à Hochelega... 12.30 p.m., 9.15 p.m.

Train de nuit.  
D'Hochelega pour Québec 3.00 p.m., 10.00 p.m., Arrivant à Québec... 9.00 p.m., 6.30 a.m. De Québec pour Hochelega... 10.40 a.m., 9.30 p.m. Arrivant à Hochelega... 4.45 p.m., 6.30 a.m. D'Hochelega pour saint-Miclos, Mixte, Jérôme... 5.30 p.m. Arrivant à Saint-Jérôme... 7.15 p.m. De Saint-Jérôme pour Hochelega... 6.45 a.m. Arrivant à Hochelega... 9.00 a.m. (Trains locaux entre Hull et Aylmer.)

Les trains quittent la Station de Mile-End Sept Minutes plus tard. Des magnifiques Chars Salons sont attachés à chaque train de passager et des Chars Dorois au train de nuit.

Les Trains de nuit pour Ottawa correspondent avec les trains de et pour Québec. Pour billets et renseignements s'adresser à l'Administration générale, 13 Place d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202, rue St. Jacques à Montréal.

L. A. SENECAI, Surintendant-général.

11 mai, 1880.

AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 11 mai 1880.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée en, ou avant le 11 juin prochain.

L. DELORME, Greffier de l'Ass. Lég.

SERVICE A THE

EN

PORCELAINE,

(44 morceaux)

\$5.00

C. S. Shaw & Cie

IMPORTATEURS

63 rue Sparks

Hull, 24 avril, 1880.

Fonds de Secours de Hull

Les contributions d'argent au fonds de secours pour les inondés de Hull peuvent être déposées entre les mains du trésorier, D. Knapp, écrivain, de la Banque des Marchands, à Ottawa. Les dons de provisions, vêtements, literie, etc., peuvent être adressés au comité exécutif, à l'hôtel de ville, Hull.

E. B. EDDY, Président du comité exécutif.

Hull, 24 avril, 1880.

Chemin de fer Q. M. O. et O

AVIS

A dater de SAMEDI, le 15 de MAI courant, il sera vendu, chaque samedi, des billets d'aller et retour, de première classe, au prix d'un simple billet, de Hull à Hochelega et pour les stations intermédiaires. Les billets seront valables pour le premier train arrivant à Hull le lundi matin.

L. A. SENECAI, Surintendant-général.

11 mai 1880.

Chemin de fer Q. M. O. et O

AVIS

A commencer de DIMANCHE, le 16 MAI, et les dimanches suivants, jusqu'à ordre contraire, un train "express," avec wagon palais, partira d'Hochelega pour Québec, à 4 heures de l'après-midi, et un train semblable partira de Québec pour Montréal à la même heure, arrivant à destination à 10.30 p.m.

L. A. SENECAI, Surintendant-général.

11 mai, 1880.

Chemin de fer Q. M. O. & O

AVIS

Le 2 et après le 3 MAI,